



Procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 06/07/2022 à 20h00

(à la Mairie)

Nombre de conseillers en exercice : 13 (Présents ou représentés : 13)

Présents : Maryline MONTEILLET, Jean-Paul TROUPEL, Patrice COUDON, Aurore LEFEBVRE, Caroline BARRAL-AURATUS, Jacqueline BOULANGE, Jérémy LABRUNIE, Alain PEYROU, Simone SALAT.

Excusé : Serge POTEL (représenté par Alain PEYROU). Annelise MICHEL-GAGNAIRE (représenté par Maryline MONTEILLET), Patrick EVEILLARD (représenté par Patrice COUDON), Antoine GENGE (Simone SALAT)

Secrétaire de séance : Maryline MONTEILLET

Début de la séance : 20h00

Mme le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Point 7 BIS : Ouverture d'une ligne de trésorerie.

1. Informations générales

a) École :

Une nouvelle enseignante est nommée à l'école, en cycle 2. Elle s'appelle Sarah MENCHERINI. La nouvelle directrice sera Stéphanie MOMBOISSE.

L'école comptera à la rentrée 2022 : 45 élèves.

b) Campagne de stérilisation des chats errants :

Alain PEYROU indique que la campagne en cours sur Jallès Haut et Jallès Bas s'est bien passée. 25 chats ont été capturés ; Pour atteindre le quota des 30 chats, la campagne de stérilisation reprendra en septembre.

c) Sentier du Tour du Lac

L'ouverture du sentier du Tour du Lac (1^{ère} tranche) a eu lieu le lundi 4 juillet. Il relie le Bourg au Puech des Ouilhes via le Diamant Vert et le Couderc d'Abrat.

d) Navette estivale rectificatif :

Mme le Maire précise que la navette estivale sera mise en place du 02/07 au 28/08/2022.

Elle desservira 3 arrêts : Aurillac > Centre social d'Ytrac > Puech des Ouilhes :

- Horaires « Aller » Aurillac > Puech des Ouilhes : 9h50 > 10h31 / 16h40 > 17h31,
- Horaires « Retour » Puech des Ouilhes > Aurillac : 10h35 > 11h16 / 17h33 > 18h13 / 19h00 > 19h41.

e) Elections législatives :

Mme le Maire remercie l'ensemble des conseillers pour la tenue du bureau de vote. Cependant, elle souhaite que pour les prochains scrutins, on nomme des suppléants pour pallier aux absences dernières minutes.

f) Campagne formation 1^{er} secours « les gestes qui sauvent » :

Simone Salat et Jacqueline Boulangé sont très satisfaites de cette première session à laquelle elles ont participé. 12 personnes de tout âge étaient présentes. La prochaine session aura lieu le 27 juillet 2022, de 18h00 à 20h00 à la salle polyvalente.

g) Camping municipal :

Le camping municipal a ouvert au 15 juillet suite à la demande d'un campeur habitué qui souhaitait rester 1 mois. Jacqueline Boulangé, en charge du camping, est satisfaite de ce début de saison.

h) Temps d'activité périscolaire (TAP) :

Aurore Lefebvre, en charge des TAP, dresse un bilan positif de l'année scolaire 2021-2022. Elle se projette sur la rentrée et doit entrer en contact avec Mme Bergaud Marilynne pour organiser la mise à disposition d'un animateur.

i) Travaux :

Mme le Maire précise que l'arrêté du 15 janvier 2021 élargit l'interdiction des produits phytosanitaires à partir du 1^{er} juillet 2022 dans tous les lieux fréquentés par le public ou à usage collectif comme le cimetière, le stade et autre lieu de vie. Elle précise qu'il faudra être vigilant sur l'entretien de certains endroits publics comme le cimetière et communiquer auprès des habitants de la commune.

La tonte du Bourg et l'entretien du cimetière seront réalisés la semaine du 11 juillet 2022. L'épareuse a été passée sur l'ensemble des chemins.

Un trou dans la chaussée est signalé au niveau de Jallès Bas sur la route départementale. M. Troupel en informera très rapidement les services du département.

j) Subventions :

- DSIL 2022 : L'Etat a accordé la DSIL 2022 à hauteur de 16 000.00 euros pour les travaux de rénovation de la base Multi-accueil.

Mme le Maire précise qu'à ce jour le projet a obtenu des financements à hauteur de 80 % du montant estimatif H.T. des travaux. Mme le Maire précise que malheureusement nous devons nous attendre à un coût supérieur compte tenu du contexte actuel et de l'augmentation des matières premières. Les travaux devront débuter fin 2022.

- Un nouveau marché de maîtrise d'œuvre devra être passé pour intégrer dans le projet de rénovation de la base multi-accueil, la construction de la salle des associations.

- Le conseil départemental a attribué le Fond Cantal Solidaire d'un montant de 6 500.00 euros pour la réfection de la voirie de « La Vielle ».

k) Urbanisme : instruction et dématérialisation des dossiers

Mme le Maire informe que l'instruction par la CABA et la dématérialisation des dossiers d'urbanisme ont débuté le 1^{er} juillet.

Les dossiers peuvent donc être déposés en ligne via le portail de dépôt sur le site de la CABA. Ce service est disponible depuis chez soi 24h/24 et 7 jours sur 7. Le Maire continuera de délivrer l'autorisation d'urbanisme et de notifier la décision au pétitionnaire. Mme le Maire demande à ce que les administrés en soient informés en déposant l'information sur le site de la commune et sur la page Facebook.

Pour plus d'informations, consulter :

- permis de construire : <https://www.caba.fr/permis-construire/>

- Démarches d'urbanisme en ligne : <https://www.caba.fr/fr/vos-demarches-d-urbanisme-en-ligne/>

- Portail de dépôt urbanisme : <https://public-ads.caba.fr>

l) Fibre :

Mme le Maire présente une carte de la commune présentant l'état des lieux du déploiement de la fibre. L'ensemble de la commune est équipée d'armoires de rue. Sur les 388 logements dénombrés, 26% des logements sont dits adressables c'est-à-dire que le point d'aboutement est posé (1 point d'aboutement = 50 maisons). Sur ces 26 % de logements, 12% sont éligibles à la fibre.

m) Extinction de l'éclairage public :

Mme le Maire explique qu'elle a été contactée par le Syndicat d'électrification du Cantal (SDEC). Celui-ci doit équiper toutes les communes d'horloges pour donner la possibilité aux communes de gérer l'éclairage public. L'installation et le réglage seront financés à 100 % par la SDEC. La pose des horloges devra être faite en septembre. M. Filaire souhaiterait connaître notre position et nos orientations quant à l'extinction de l'éclairage. Mme le Maire a fait savoir

que nous étions favorables et que nous allions réfléchir soit à l'extinction totale des luminaires soit à l'extinction partielle. Pour cela un sondage a été fait auprès des habitants sous format papier.

La commission environnement devra se réunir en août pour étudier les sondages et finaliser ce dossier.

n) Animations sur la commune

Un point est fait avec l'ensemble des membres du conseil municipal sur les animations proposées sur la commune. Une répartition des tâches a été effectuée auprès de l'ensemble des conseillers municipaux pour favoriser le bon fonctionnement.

o) Convention Territoriale Globale (CTG)

Mme le Maire informe que la CTG a été signé par les Mairies du territoire Ouest-Aglo (Ayrens, Lacapelle-Viescamp, Sansac-de-Marmiesse, Saint Paul des Landes et Ytrac) et la CAF le mercredi 6 juillet 2022 à Ytrac.

Cette convention est un contrat multi thématiques qui porte sur l'enfance, la jeunesse, la parentalité, les seniors. Suite à un diagnostic mené au préalable, elle donne une vision globale des besoins sur le territoire. Différents axes de travail ont été dégagés :

- sur la petite enfance, il s'agit de développer les accueils collectifs avec la réalisation d'une micro-crèche sur Saint Paul des Landes, de valoriser le métier d'assistante maternelle et de renforcer une politique commune sur la petite enfance.
- sur l'accompagnement à la parentalité, il s'agit de consolider les actions autour du soutien à la parentalité.
- sur l'enfance et la jeunesse, il s'agit de développer des actions en direction des adolescents, de mutualiser les moyens en périscolaire et extra-scolaire
- amélioration du cadre de vie, il s'agit de sensibiliser à l'amélioration des logements.
- accès aux droits et animation de la vie sociale, il s'agit de favoriser le partenariat associatif et de développer un programme d'animation culturelle.

Ces actions verront le jour progressivement.

2. Approbation du compte rendu du 19 mai 2022

Vote :

Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

Le **compte rendu du 19/05/2022** est **approuvé à la majorité des conseillers présents ou représentés.**

3. Agents municipaux

A - Remplacement des agents

Martine Troupel fait valoir ses droits à la retraite à partir du premier septembre 2022.

Le contrat de Romain Gamel n'est pas reconduit. Il quittera son poste au 1^{er} septembre 2022.

Ces deux agents seront remplacés par Murielle MOMBOISSE (agent technique polyvalent) pour un contrat de 33h44 minutes et par Aude MARCOMBRE (agent technique territorial) pour un contrat de 27h45 minutes en CDD de 1 an.

B –Départ à la retraite

Mme le Maire annonce que Mme Rovine RENARD souhaite faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} janvier 2023.

C – Régime indemnitaire des agents (RIFSEEP)

Mme le Maire rappelle que le Régime Indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel a été mis en place en 2016. Ce régime se compose de 2 indemnités : l'IFSE (indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise) lié au poste de l'agent et à son expérience professionnelle et du CIA (complément indemnitaire annuel) versé selon l'engagement professionnel et sa manière de servir.

Mme le Maire annonce qu'il y a lieu de réexaminer le régime indemnitaire et de mettre en place le CIA qui n'avait pas été mis en place pour les agents. La commission du personnel devra se réunir pour réexaminer ce dossier et faire une proposition qui devra être validé par le comité technique du 27 septembre 2022 avant de passer en Conseil Municipal du mois d'octobre.

4. Réforme des règles de publicité des actes

Mme le Maire rappelle que les actes pris par la commune (délibérations, décisions, arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont portés à la connaissance du public et après transmission au contrôle de légalité.

Le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 présente la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales.

La réforme rentre en vigueur au 1^{er} juillet 2022. Pour les communes de plus de 3 500 habitants, la publicité des actes sera assurée sous forme électronique.

Pour les communes de moins de 3 500 habitants, les modalités de cette publicité devront être choisies et fixées par délibération (affichage ou publication électronique). A défaut de délibération, la publicité se fera automatiquement par voie électronique.

Mme le Maire propose que la publication se fasse sous format électronique sur le site de la commune à compter du 1^{er} juillet 2022.

Délibération Publication des actes sous forme électronique		
Vote :	Pour : 12	Contre : 0 Abstention : 1 (Caroline Barral-Auratus)

Mme le Maire précise que le Décret supprime le compte rendu de séance du conseil municipal et le remplace par l'affichage à la Mairie d'une liste des délibérations examinées en séance. Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal est maintenu.

5. Référent Ambroisie

Mme le Maire rappelle que la commune doit avoir un référent Ambroisie dont la mission est de lutter contre la prolifération de cette plante. Le référent nommé sous le mandat précédent était M. Christian BRASSAT.

Mme le Maire propose de nommer Jean-Paul TROUPEL comme référent Ambroisie pour la commune de Lacpelle-Viescamp

Délibération : Référent Ambroisie		
Vote :	Pour : 13	Contre : 0 Abstention : 0

6. Tarifs des services communaux

Mme le Maire propose de maintenir les tarifs votés en conseil municipal du 11 février 2022 pour la restauration scolaire et la garderie et la gratuité pour les TAP.

Délibération : Maintenir les tarifs des services communaux		
Vote :	Pour : 13	Contre : 0 Abstention : 0

7. Approbation des règlements des services périscolaires

Mme le Maire fait lecture des différents règlements concernant les activités périscolaires. Mme le Maire propose de modifier le règlement de la cantine en remplaçant « Mme Rovine Renard » par le générique « cuisinier ».

Les autres règlements restent inchangés.

Vote :

Délibération : approbation des règlements des services périscolaires		
Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0

7bis Ouverture d'une ligne de trésorerie

Mme le Maire explique qu'il est nécessaire de prendre une délibération l'autorisant à ouvrir une ligne de trésorerie pour temporiser le temps que soient versées les dotations.

Mme le Maire propose d'ouvrir, auprès de la Caisse d'Épargne, une ligne de trésorerie de 20 000.00 euros au taux de 1.25 % pour une durée de 1 an.

Vote :

Délibération : Autoriser Mme le Maire à ouvrir une ligne de trésorerie d'un montant de 20 000.00 euros		
Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0

8. Questions diverses

Mme Caroline Barral-Auratus interpelle Mme le Maire sur les chiens « errants » aux Coustilles.

Mme le Maire précise qu'elle a reçu le propriétaire des chiens et a abordé les différents sujets problématiques qui le concernaient.

Toutes les questions ayant été abordées, **la séance est levée à 22h30.**